



les frais bancaires sur un découvert

Par **valou76**, le **03/03/2011** à **20:06**

Bonjour,

Ce mois ci mes allocations de chômage ont été virées en retard et de ce fait mon découvert autorisé à dépasser 30 jours et mon conseiller bancaire a refusé des prélèvements et des chèques et je suis en interdit bancaire
je souhaite savoir si la banque à le droit d'augmenter encore plus mon découvert en prenant directement les frais ?

elle n'a pas voulu débiter mon compte pour régler des paiements mais par contre pour prendre les frais (deux fois 43euros 5 fois 10,30euro),elle a su débiter mon compte ; a telle le droit ? (j'ai demandé un arrangement et je n'ai pas eu de réponse)

merci beaucoup à vous

Par **Domil**, le **03/03/2011** à **21:22**

oui puisque vous devez à la banque